



## Documents à fournir

Pays : **Thaïlande**

Visa Affaires

- Un passeport** original signé valable 6 mois après la date de votre retour + la copie de la page des données du passeport.
- Un formulaire** complété et signé.
- Une photo** format 'identité' de face.
- L'original de la lettre d'invitation** de l'entreprise en Thaïlande.

**Attention** : fournir une photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le document exigé au point 7 (cf. ci-dessus) avec la mention « copie conforme à l'original » ou « สำเนาถูกต้อง » inscrite par la personne habilitée.

- Le registre de commerce** (COMPLET) de l'organisation d'accueil en Thaïlande.
- L'attestation de travail** par l'employeur en France indiquant le poste du demandeur, la nature et la durée de la mission et le nom de l'entreprise d'accueil en Thaïlande.
- Un billet avion A/R.**
- Une copie de la **carte de séjour** ainsi qu'un **justificatif de domicile** pour les personnes non françaises.